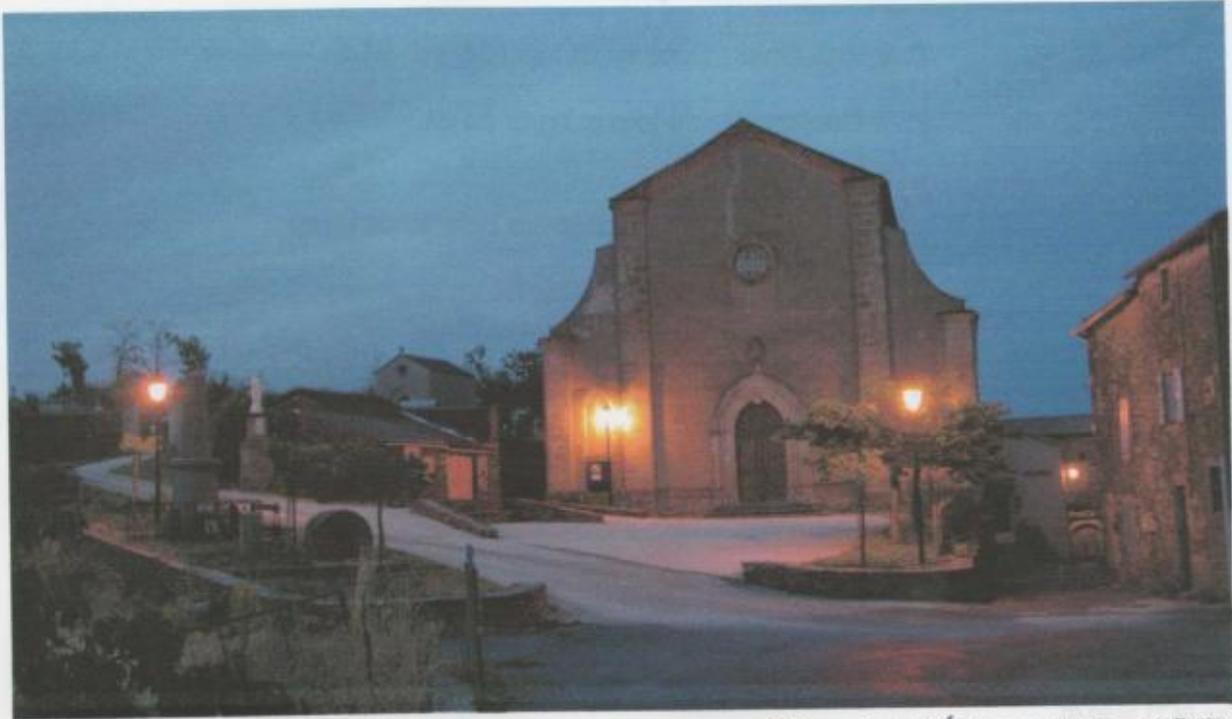


MALBOSC



2^{ème} prix de l'Éclairage Public—SDE 07

JANVIER 2005

Janvier 2005

- P. 1: Le Mot du Maire
- P. 2: Conseil Municipal du 9 juillet 2004
- P. 3: Conseil Municipal du 23 juillet 2004
- P. 4/5: Conseil Municipal du 17 septembre 2004
- P. 6: Conseil Municipal du 15 octobre 2004
- P. 7: Conseil Municipal du 19 novembre
- P. 8: Etat-Civil / Dons au CCAS / Mot de Mme Rudigier
- P. 9: Compte-Rendu loto et repas du CCAS
- P. 10:
Denouzavou, la page des enfants de lécole
- P. 11:
- P. 12: Chanson de Michèle Delgorgue
- P. 13: Rencontre avec Bruno Coulais—Nouvel Observateur
- P. 14: Des nouvelles du service des eaux
- P. 15: La préservation des incendies: quelques règles et conseils sur
- P. 16: l'emploi du feu et le débroussaillage
- P. 17: Le calendrier vaccinal 2004
- P. 18: Les éclaircies résineuses: des bénéfiques multiples—CRPF
- P. 19: Le sapin de Noël—CRPF
- P. 20: Des champignons et des arbres ! - CRPF
- P. 21: Les plans de développement de massif—CRPF
- P. 22: EDF/GDF Distribution Gard Cévennes
- P.23:
Histoire du Pays—Albert Passeron
- P.24:

Mairie de MALBOSC

Ouverture au public

Lundi:

9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Jeudi:

14 h - 17 h

Samedi:

9 h - 12 h

Tél / Fax: 04 75 36 90 40

Email:

mairie.malbosc@wanadoo.fr

Le recensement de la population sera effectuer par **Paul KELLER** du 20 janvier au 19 février 2005.
Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Le Mot de Mme le Maire

Bulletin municipal
N°89

Janvier 2005

Chers Administrés,

En ce début d'année 2005, tous nos problèmes et petites misères nous paraissent dérisoires au regard de la catastrophe qui anéantit le sud de l'Asie. Pauvres gens, pauvres enfants peut-on rester indifférents à ces visages marqués par la souffrance ... la solidarité, la générosité s'exercent, c'est bien, mais pourront-ils oublier ?

C'est dans ce contexte bien morose que je vous dis à tous bonne année 2005. Qu'elle vous soit clémente et vous apporte sérénité et bonheur.

L'année 2004 a passé vite et j'ai le sentiment que les « affaires » n'ont pas avancé. Pourtant nous faisons de plus en plus de papiers pour solliciter des subventions Les dégâts des orages du mois d'août seront-ils pris en compte ?

A quelle hauteur sera subventionné la réhabilitation de Gournier? A ce jour, nous ne savons rien. Il faut cependant faire les travaux: les murs de soutènement sont importants, la sécurité des usagers en dépend.

A ce propos, il m'a été dit que l'aménagement du carrefour de Malbosquet était inutile.... (pour le prix voir le Bulletin Municipal de Janvier 2004). Ces travaux ont été faits en accord avec la DDE qui en assurait la maîtrise d'œuvre et le Conseil Général qui nous a subventionné à hauteur de 9600 €.

La réfection de la route a été faite avec quelques aires de croisement qui apportent une amélioration certaine mais hélas deux murs de soutènement ont cédé à la suite des violents orages du 17 août...

Nous poursuivons les formalités pour redonner à la piste de Fabre à Lacham son statut de piste DFCI. La dernière réunion avec les maires des communes concernées et l'ONF a été positive. Nous devons, avec la DDAF, arrêter le tracé retenu et déposer le dossier pour la demande de subvention: 80 % en principe. Un grand chantier en perspective tant administratif que technique!

Les travaux du bâtiment communal sont en cours: ils seront finis au printemps. La carte communale s'achemine lentement vers l'approbation par le Préfet. L'enquête publique devrait avoir lieu en février vous en serez informés.

La révision du tableau des voies communales s'achève, le commissaire enquêteur se tiendra en Mairie le 11 janvier et le 18 janvier 2005 de 15h à 17h (voir les affiches et la publicité dans la Tribune et le Dauphiné). La dernière révision date de 1990, celle -ci a pour but d'intégrer la route de la Lauzière, les places ou parkings nouvellement acquis mais aussi les chemins entretenus par la commune dans les hameaux. Espérons seulement que cette révision aura un effet positif sur la dotation globale de fonctionnement que nous accorde l'État. C'est un gros travail pour lequel je remercie le technicien de la DDE, le 1er Adjoint mais aussi l'employée qui a réalisé la partie administrative.

Dans le prochain budget nous allons prévoir la mise aux normes de l'électricité: à l'école où les prises de terre font défaut, à l'église où les fusibles sont encore en porcelaine... nous devons prévoir également les contrôles par un organisme agréé de la sécurité ainsi que la recherche de Radon dans tous les lieux recevant du public qui sont directement sur la terre= salle des fêtes, école, église.

Enfin, fin janvier vous allez recevoir la visite de l'agent chargé du recensement sur la commune. Faites lui bon accueil et sachez que les renseignements collectés sont strictement confidentiels. Ce recensement aura lieu tous les cinq ans. Il prend en compte le nombre d'habitants permanents ou secondaires, les maisons. Le résultat sert à déterminer avec la voirie communale et l'école le montant de la DGF qui nous es attribuée par l'État chaque année. C'est donc très important pour les finances locales

Votre Maire
Alice ICARD

COMPTES RENDUS DE SEANCES

Séance du 9 juillet 2004

Étaient présents: tous les conseillers en exercice, sauf Elisabeth Hours, Andrée Nadal et Jean-Michel Tilly.



- Service scolaire.
- Comité syndical « Piscine »
- Contrats employés.
- Divers

Demande d'extension de service de transport scolaire.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande présentée par Madame Motté Maria, domiciliée « Le Bonlier », qui souhaite bénéficier du transport scolaire pour son fils qui entre en classe de 6ème au collège des Vans.

Pour cela, il conviendrait d'étendre le service de transport scolaire Vénissac/Brahic/Collège Vieljeux effectué par le taxi Laganier.

Le Conseil Municipal prend en compte la requête présentée par Madame Motté et demande au Conseil Général d'examiner la possibilité d'extension du service de transport scolaire jusqu'à Bonlier, et charge Mme le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires auprès du service de transport du Conseil Général de l'Ardèche.

Délégué au Comité Syndical « Piscine ».

Suite au transfert dans le cadre du SMAM (Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale), il convient de désigner les représentants de la commune au sein du Comité Syndical « Piscine ».

Aux vues de leur candidature, sont désignées:

- Mme Maria Sanz: déléguée titulaire
- Mme Alice Icard: déléguée suppléante

Pour représenter la commune au sein du Comité Syndical « Piscine ».

Renouvellement contrats employés

Ces délibérations sont reportées à la prochaine séance du Conseil Municipal, à la demande de plusieurs conseillers qui souhaitent que tous les membres soient présents.

Divers

La commune de Bonnevaux a transmis une délibération prise par son Conseil Municipal fixant l'indemnité kilométrique à 2 € pour les sorties des enfants scolarisés à l'école publique de Malbosq.

Cette délibération porte sur l'année 2003/2004. Or la rétroactivité semble ne pas satisfaire au contrôle de la légalité. Le dossier est en attente et Mme le Maire prendra contact avec Mme le Maire de Bonnevaux afin de trouver une solution satisfaisante pour les deux communes.

Les services préfectoraux—SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) - ont procédé à des contrôles dans le cadre du respect de l'arrêté préfectoral réglementant le débroussaillage obligatoire autour des habitations.

Plusieurs administrés ont eu un avertissement, et des procès-verbaux ont même été établis avec de sévères amendes. Il est rappelé que la commune devra effectuer le débroussaillage en cas de défaillance des intéressés et que la facture leur sera envoyée.

Dans le cadre de l'aménagement du parking du Mas (mur de soutènement), il a été décidé de confier les travaux aux employés communaux.

Au hameau de Malbosquet, une solution doit être trouvée afin de dégager une voiture immobilisée sur le parking municipal et libérer ainsi une place de stationnement (remise sur un terrain privé, réparation par le propriétaire ou enlèvement par le PNR dans le cadre de l'opération de recensement et récupération des épaves de voitures).

Toujours à Malbosquet, compte tenu du nombre et de la variété d'objets laissés dans la cabane des encombrants, une affiche a été apposée précisant ce qui peut être déposé.

Séance du 23 juillet 2004



- Emprunt
- Réserve d'eau
- Contrats employés.
- Assignation en référé
- Risques incendies
- divers

Étaient présents: tous les conseillers en exercice, sauf **Andrée NADAL** qui donne procuration à **Marcel JULES** et **Bernadette FILLON** et **Robert CHAMBOREDON** absents excusés.

Emprunt

En vue de financer les travaux de voirie, le Conseil Municipal charge Mme le Maire de signer le contrat relatif à un emprunt de 60.000 € auprès de DEXIA-CREDIT LOCAL DE FRANCE.

Le remboursement s'effectuera en 15 années à partir de janvier 2005, au taux de 4,48 %.

Réserves d'eau

Dans le cadre de la mise en œuvre des moyens de protection contre les risques d'incendie, suite à l'arrêté préfectoral réglementant le débroussaillage obligatoire et à la doctrine sur la prise en compte du risque incendie de forêts en matière d'urbanisme, et après les différentes réunions d'informations, il convient d'envisager la mise en place de réserves d'eau.

Le Conseil Municipal afin de favoriser l'établissement de la carte communale prévoit l'implantation de trois citernes « bois » qui seront mises à la disposition des services de secours et conformément à leur souhait d'une capacité minimale de 60 m3.

Une sera positionnée à Mourèdes, la deuxième aux « Cabusselades » et la troisième à « La Crouzette ».

Mme le Maire est chargée de rechercher le financement nécessaire à la réalisation de cette opération.

Renouvellement emploi contractuel

Le Conseil Municipal décide de renouveler le poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles pour une durée de 10 mois à compter du 1er septembre 2004. La durée de travail hebdomadaire reste fixée à 28 heures. Mme le Maire est autorisée à signer le contrat de travail à intervenir.

Renouvellement emploi contractuel

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'emploi de contractuel, Agent d'entretien des bâtiments publics, qui se termine le 31 août, à compter du 1er septembre 2004 pour une durée de 1 an. La durée de travail mensuelle reste fixée à 15 heures.

Mme le Maire est autorisée à signer le contrat de travail à intervenir.

Renouvellement convention CEC

Le Conseil Municipal décide de renouveler la Convention Contrat Emploi Consolidé de l'Agent d'entretien de l'Espace rural, qui se termine le 13 août, pour la 4ème année à compter du 14 août 2004 pour une durée de 1 an. La durée mensuelle du temps de travail est fixée à 130 heures.

Mme le Maire est chargée de signer la convention avec la DDTEFP (Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), et d'établir l'avenant au contrat de travail.

Poste contractuel pour un besoin occasionnel.

La convention Emploi-Jeune arrivant à son terme le 9 octobre 2004, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Agent d'Entretien pour faire face à un surcroît d'activité à compter du 10 octobre 2004, pour une durée de trois mois maximum. Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35 heures. Mme le Maire est autorisée à signer le contrat de travail à intervenir.

Assignation en référé au TGI

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune, prise en la personne de son maire en exercice, est assignée en référé devant le Tribunal de Grande Instance de Privas, le 4 août 2004, à la demande des époux TUMBARELLO demeurant à Mourèdes.

Ces derniers saisissent la juridiction afin de missionner un expert chargé de définir la nature du chemin desservant leur propriété, donner un avis, chiffrer les travaux et évaluer le préjudice. La commune ayant l'obligation d'être représentée, le Conseil Municipal a pris la décision de confier ses intérêts à Maître Jean-Paul RIBEYRE, avocat au barreau de l'Ardèche.

Risque incendie de forêt

Suite aux difficultés engendrées par la mise en place de la circulaire préfectorale sur la « prise en compte du risque incendie de forêt en matière d'urbanisme », l'association des maires ruraux demande aux conseils municipaux de délibérer.

Aux vues des contraintes demandées qui empêchent toute construction individuelle et entraînent le classement de nombreuses zones dans la catégorie inconstructible, le conseil municipal souhaite une application plus souple de cette circulaire et la mise en place d'un groupe de travail.

Les élus, conscients des risques incendie et tout à fait favorables à la réduction de ces derniers, souhaitent aussi développer leur commune et regrettent que ces nouvelles mesures annulent les récents assouplissements en matière d'urbanisme (loi montagne, mitage...).

Conseil Municipal

Divers

La commission communale des Impôts locaux se réunit lundi 26 juillet en mairie.

En vue du recensement de la population qui aura lieu début 2005, il convient de recruter une personne qui sera chargée de l'opération en liaison avec l'INSEE.

Séance du 23 juillet 2004 suite



Monsieur le Maire de Sénéchas a fait parvenir au Conseil Municipal la réponse de Monsieur le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable suite au projet de création d'une centrale hydroélectrique sur le barrage. Actuellement, la Cèze est classée au titre de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique, par décret 99-1138 du 27 décembre 1999. En application de cet article, aucune autorisation ne peut être donnée pour les entreprises hydroélectriques nouvelles. A ce jour, l'installation d'une centrale hydroélectrique ne peut être autorisée.

Toutefois, le ministère a proposé qu'en matière d'investissement dans le domaine hydroélectrique, il est préférable de privilégier les projets concernant des sites en partie aménagés, et ceux concourant à l'amélioration énergétique et environnementale.

Des dispositions sont donc introduites dans le projet de loi d'orientation sur l'énergie examiné par l'Assemblée Nationale et le Sénat. L'une de ces dispositions porte sur la dispense d'autorisation au titre de la loi du 16 octobre 1919. Par ailleurs, il est prévu de rénover le dispositif de classement des cours d'eau.

La commune a reçu son numéro d'adhérent concernant la certification de la forêt, ce qui permettra dans l'avenir de mieux vendre le bois exploité.

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 21 juillet 2004, une délibération a été prise pour mise à disposition du matériel communautaire. Ainsi les communes membres auront à disposition le matériel communautaire pour le débroussaillage et l'entretien des abords des voies communales et des chemins ruraux d'intérêt communautaire.

Le Comité Syndical du SICTOBA s'est réuni le 17 juin 2004. Il a été traité le paiement de la participation des communes en 3 versements, la convention relative au gardiennage des déchetteries de Ruoms et Vallon, l'embauche en CDD de 2 agents, délégation au Président pour signature des marchés, divers. De plus, le calendrier des tournées de collecte des bacs jaunes pour la saison estivale fixe le passage à Malbosc le mercredi.

Le Président du SICTOBA informe par courrier les adhérents des problèmes rencontrés dans le cadre du tri. Trop de déchets sont non triés et terminent dans la décharge intercommunale. **Ceux qui ne trient pas font augmenter la facture de l'ensemble des administrés.**

Une réunion pour finaliser la Carte Communale aura lieu en mairie le 2 août.

Séance du 17 septembre 2004

- Intempéries
- Source d'Anfès
- Taxe de séjour
- Recensement 2005
- Appareil photo
- Compteur d'eau
- AEP Fourniels
- Pins de Salzmänn

Présents : tous les conseillers en exercice sauf Andrée NADAL, absente excusée qui donne procuration à Marcel JULES, Jean-Michel TILLY, absent excusé qui donne procuration à Alice ICARD, et Bernadette FILLON, absente excusée.

Travaux suite à intempéries

Les violents orages du 17 août 2004 ont provoqué des éboulements, l'estimation des travaux établie par la DDE s'élève à 29 000 € HT. Nous sommes dans l'attente de la déclaration de catastrophe naturelle. Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général car il faudra effectuer ces travaux, « catastrophe naturelle » ou pas. Le conseil donne son accord.

Achat terrain source Anfès

La commune doit acquérir les terrains qui formeront le périmètre de protection de la source d'Anfès. Sont concernés: la SCI de la Haute Vallée de l'Abeau (Jean-Paul Keller, gérant); JULES Joël et JULES Jeannine épouse Lunetta.

Pour le réservoir de Chabannes, le terrain

sera cédé à la commune par JULES Denise épouse Masson, soit 2294 m². Les actes administratifs seront établis par la Mairie.

Vente de terrain

Jeannine JULES a accepté de céder à la commune de Malbosc le terrain situé au dessus de la source Anfès constituant une partie du périmètre de protection. En contrepartie, la commune de Malbosc lui cèdera un morceau de terrain (1a 61ca) en bordure de la voie communale pour accéder à sa maison.

Un géomètre-expert a effectué le bornage, l'acte administratif correspondant sera établi par la mairie.

Le conseil donne son accord pour ces acquisitions ou cession de terrain qui régulariseront la situation de la source d'Anfès (loi sur l'eau de 1992).

Séance du 17 septembre
2004
suite



Taxe de séjour forfaitaire 2005

Le taux sera fixé lors d'une prochaine séance car le SIDET demande l'harmonisation de cette taxe au niveau du canton. Une partie sera reversée à l'Office du Tourisme (proposition de 0,05 € par personne et par nuitée). Le règlement prévoit en effet que cette taxe soit affectée obligatoirement au tourisme.

Recensement 2005

Il est prévu un recensement de la population de la commune en 2005. Monsieur Paul KELLER a déposé sa candidature pour être l'agent recenseur. Le conseil accepte cette candidature.

Achat d'un appareil photo numérique

Très souvent on demande des photos à fournir à l'appui de dossiers. Le conseil est d'accord pour inscrire cette dépense au budget 2005.

Changement de propriétaire de compteur d'eau

Lorsqu'il y a changement de propriétaire, l'employée chargée de l'eau doit se déplacer pour faire le relevé du compteur. Ensuite elle modifie les différents paramètres dans l'ordinateur. Cette prestation sera facturée 35 € au propriétaire sortant. Le conseil vote à l'unanimité des présents cette proposition.

Avant-Projet Sommaire AEP Fourniels

La DDAF nous a envoyé pour approbation le dossier concernant l'extension du réseau AEP qui desservira le Vernédas, le Noé, Fourniels, le Légal, le Duganel, les Combres et l'Eyrole, soit 13 compteurs. Les travaux comprendront une station de pompage à la Fermigère, un réservoir au dessus du Vernédas, la boîte « commande électrique » de Malbosquet sera comprise dans le montant de 190.000 € HT.

Le dossier sera adressé au Conseil Général et à l'Agence de l'eau pour demander les subventions. Nous attendons 75 %...

Le conseil vote à l'unanimité des présents pour cette réalisation.

La prochaine tranche sera La Pause, La Borie, Le Chambon.

Forêt de pins de Salzmann

Le Parc National des Cévennes subventionne l'association « Cèze et Ganière » pour l'entretien de la forêt de pins de Salzmann (2 emplois à temps partiel), sous réserve que ce soit la

commune qui soit porteuse du projet. Après acceptation du dossier par la DDAF/DIREN, la commune recevra le montant de la subvention qu'elle reversera à l'association « Cèze et Ganière ».

Le conseil donne son accord de principe pour le montage du dossier par l'association.

Divers

En novembre 2000 la commune a été victime d'un dégât des eaux et d'un coup de foudre qui avait brisé un vitrail extérieur de l'église et descellé une pierre de taille. La réparation a été effectuée par Dany FRANCOIS qui a également vérifié les lauzes de la toiture. Notre assurance avait pris en compte ce sinistre.

Mme le Maire fait part au conseil de la lettre adressée par Mr Raymond NADAL, co-signée par Mmes COSTE et MIDOUX de Sabuscles. Elles souhaiteraient que la mairie gère l'eau de Sabuscles, mais au sein de l'association 11 adhérents souhaitent garder l'autonomie.

Le Parc Naturel Régional propose une aide pour la restauration du Patrimoine bâti « au fil de l'eau ». Il y a bien le Moulin de Gournier mais le conseil ne souhaite pas une restauration trop onéreuse. Il y a déjà la « Ruine » à reconstruire avec en perspective une recette budgétaire dans quelques années.

Mme le Maire fait part au conseil de la demande de Christine BRETON, l'employée de l'école maternelle, qui sollicite une augmentation de salaire, et sa titularisation dans son emploi. Des renseignements seront pris auprès du Centre de Gestion sur ce qu'il est possible de faire dans le respect des règles.

Le CRIRAD nous informe que le radon (gaz radioactif naturel) doit être recherché dans les établissements recevant du public. Nous nous renseignons auprès des services compétents et inscrirons cette recherche au budget 2005.

Séance du 15 octobre 2004



- Marchés bâtiment communal
- Agent d'entretien
- Taxe de séjour

Tous les conseillers en exercice sont présents, sauf Mme Elisabeth HOURS et Bernadette FILLON, absentes excusées.

Marchés concernant les travaux du Bâtiment Communal

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 8 septembre en présence de Monsieur HANON, trésorier et de l'architecte, maître d'œuvre.

Les critères examinés sont la valeur technique, le délai d'exécution, le prix.

Lot n° 1	Plâtrerie Peinture	Sarl AFDB et Sarl SVB	23779,63 €
Lot n° 2	Menuiserie	Sarl MGB	3935,30 €
Lot n° 3	Revêtement de sols	Liautier Sols	5807,32 €
Lot n° 4	Electricité	Dejoux Serge	14087,00 €
Lot n° 5	Plomberie Ventilation Chauffage	Gagnard Christophe	19268,95 €

ont été retenus.

Le conseil autorise Mme le Maire à signer les différents marchés pour un total de 66878,20 € HT.

Création d'un emploi d'agent d'entretien « eau et assainissement ».

Le contrat de l'Emploi Jeune est arrivé à son terme. Considérant la charge de travail à effectuer au service de l'eau et de l'assainissement, il est souhaitable de créer un emploi d'agent territorial d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1er janvier 2005. Les crédits nécessaires seront pris en charge par le budget de l'eau (M 49) et seront inscrits au budget de la commune.

Le conseil à l'unanimité des présents accepte la proposition de Mme le Maire.

Maintien taxe de séjour-tarif 2005.

Cette taxe, qui concerne le camping, les gîtes ruraux, et les loueurs de meublé pendant la période du 1er avril au 30 septembre a été créée par délibération du 16 janvier 2004.

Le conseil à l'unanimité vote pour son maintien. Le tarif appliqué pour 2005 sera de 0,35 € par nuitée et par unité d'accueil. Le décret prévoit que le produit de cette taxe soit affecté au tourisme. C'est ainsi que 0,05 € par nuitée et par unité d'accueil sera réservé à l'Office de Tourisme à la demande du SIDET et pour toutes les communes du canton. Le reste du produit servira au paiement de travaux au camping municipal, travaux qui incombent au propriétaire.

Divers

A la suite de la requête de Christine BRETON,

renseignements pris au Centre de Gestion, il ressort que son contrat antérieur à 2002 ne peut être modifié.

En conséquence, le conseil décide de lui accorder une indemnité mensuelle dans le cadre du décret n°2002-61 du 14/01/2002. Cette charge sera inscrite au budget de 2005.

Une réunion de concertation a eu lieu le 22/09/04 à la mairie. Elle avait pour but la réhabilitation de la piste DFCI Fabre-Lacham avec sortie sur le Gard. Elle intéressera: Les Vans (Brahic) - Bonnevaux—Malons et Elze. Les propriétaires devront accorder une servitude de passage qui sera inscrite aux hypothèques après bornage par un géomètre-expert. Des subventions pourront être accordées: 40 % par la DDAF, 40% par le Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne.

Sur le terrain, il a été souhaité que l'ONF étudie 2 variantes mais l'impératif exigé par le SDIS est une pente à 10 % maximum. Une réunion aura lieu avec les maires des communes concernées et l'ONF.

Le Conseiller Général du canton vient d'informer Mme le Maire que des subventions nous ont été accordées lors de la Commission Permanente du 4 octobre 2004. Il s'agit de:

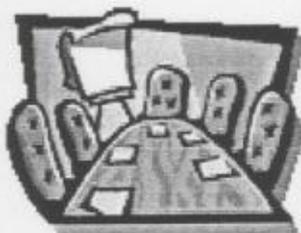
- une aide de 11281 € pour les travaux du bâtiment communal en complément de la DGE,
- Une aide de 4006 € pour l'installation d'un paratonnerre, de parafoudre et de la réfection de la dalle supérieure du clocher.,
- Une aide de 1713,25 € pour la restauration des registres d'état-civil et du cadastre napoléonien de 1831.

Pour cette prestation, la dépense et la recette correspondante seront inscrites au budget de 2005.

Le gérant du camping nous fait connaître le bilan pour la saison 2004. La fréquentation est en augmentation malgré une saison un peu raccourcie. La somme de 4892 € nous sera versée à laquelle on doit ajouter la taxe de séjour (1016 €). Viennent en déduction des travaux incombant au propriétaire: renouvellement des arbres morts, parking et réfection de la voirie. Ces deux derniers postes ne sont pas encore facturés à la commune.

Le contrat d'affermage arrivera à son terme en avril 2005. Nous allons devoir négocier un nouveau contrat.

Séance du 19 novembre
2004



- Retrait de communes du SEBA
- Adhésion de la commune au SEBA
- Régime indemnitaire
- Virement de crédit
- Indemnité du receveur municipal

Tous les conseillers en exercice sont présents, sauf M CHAMBOREDON Robert, absent excusé.

Sortie des communes de St André de Cruzières et Grospierres du SEBA

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal des délibérations du Comité Syndical du SEBA en date des 21 avril et 26 mai 2004 acceptant les demandes de sortie présentées par les communes de St André de Cruzières et Grospierres.

Le Conseil Municipal a également pris connaissance du rapport du Président du SEBA relatif à la pérennisation du syndicat et au retrait de communes.

Il ressort de l'étude du dossier que le retrait de certaines communes s'accompagne de la volonté de reprise, à titre individuel, de ressources en eau créées par le Syndicat et lui appartenant, remettant ainsi en cause la mission initiale de ce dernier. Il en est de même de la reprise de conduites de distribution qui constituent également des conduites d'ossature.

La reprise par la commune de Grospierres de la conduite qui la traverse de part en part compromettrait l'alimentation des usagers de Beaulieu, Berrias et Casteljau, Banne, Chandolas, Les Assions et Malbosc. Pour ces raisons, le Conseil Municipal décide de se prononcer contre la demande de retrait de la commune de Grospierres.

Le retrait de la commune de St André de Cruzières ne présentant pas un danger pour la commune de Malbosc, le Conseil Municipal vote favorablement à la demande de retrait formulée par cette dernière.

Adhésion partielle de la commune au SEBA

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la demande réitérée de desserte en eau potable présentée par les habitants du quartier d'Abeau, compte tenu qu'il n'y a pas de source à capter dans le voisinage, que la commune de Malbosc adhère au SEBA pour la desserte des hameaux de La Loubatière, L'Habitarelle et Gournier, il serait souhaitable que le quartier d'Abeau soit pris en compte par le SEBA pour la desserte en eau potable.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal se prononcent pour l'adhésion au SEBA du quartier d'Abeau.

Fixation du régime indemnitaire

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le courrier du 13.09.04 de Madame Christine Breton qui occupe les fonctions d'Atsem à l'école, dans lequel cette dernière demande une prise en compte de son ancienneté.

Après avoir pris les renseignements nécessaires auprès du Centre de Gestion, il ressort que le contrat étant antérieur à 2002 ne peut être modifié. Toutefois la catégorie de personnel dont font partie les Atsem peut bénéficier du régime indemnitaire en application du décret n°2002-61 du 14.01.2002.

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du dit décret fixant le régime indemnitaire des personnels des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide d'instituer telles que définies ci-après les indemnités au bénéfice du personnel de la filière médico-sociale, Agent de catégorie C: Agent Spécialisé des Écoles Maternelles, dans les conditions définies par le décret et l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002 sur la base d'un montant maximal annuel fixé à 450 € par agent.

Il est précisé que ces indemnités seront assujetties à des critères établis sur la manière de servir à savoir: l'absentéisme, le comportement dans le service et à l'égard des administrés, le respect des objectifs, des règles de sécurité et des procédures de travail.

Mme le Maire prendra l'arrêté individuel correspondant et inscrira les crédits nécessaires au budget primitif 2005.

Virement de crédit

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour l'opération servant à financer le paratonnerre au budget de la M.14 de l'exercice 2004 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants:

Diminution sur crédits déjà alloués:

Art. 2313-44: Construction bâtiment communal: - 6000,00 €

Augmentation de crédits:

Art. 2315-49: Installations, mat.et out. Technique : + 6000,00 €

Indemnité du Receveur Municipal

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer les indemnités de conseil à Monsieur Pierre Hanon, receveur de la Trésorerie des Vans, pour un montant de 335,95 € (trois cent trente-cinq euros et quatre vingt-quinze centimes), ainsi que le versement des retenues CSG-RDS et 1% solidarité pour la gestion de l'exercice 2004.

Divers

Conformément à la délibération du 17 septembre 2004, Monsieur Paul Keller a été désigné agent recenseur pour procéder au recensement de la population de la commune de Malbosc, du 20 janvier au 19 février 2005.

L'indemnité est établie sur la base horaire de 7,61 € pour un forfait de 60 heures. La commune acquittera les charges sociales afférentes à cette tâche.

En contrepartie de ce travail effectué pour le compte de l'INSEE, l'État reversera à la commune une dotation qui s'établit à 501 €.

L'Institut Géographique National (IGN) propose aux communes l'acquisition de photos aériennes. Le Conseil Municipal charge Mme le Maire de se renseigner sur les tarifs avant de se prononcer sur le bien fondé d'une éventuelle acquisition.

Dans le cadre du projet de réhabilitation du « Moulin de Gournier », Melle Saint-Hilary, chargée de mission au SMAM, s'est rendue sur le site et va, en collaboration avec Mme le Maire, solliciter des subventions auprès du SMAM, du Pays et du Pôle Économie du Patrimoine.

Il a été abordé le renouvellement du contrat de gérance du camping municipal qui arrive à échéance.

Suite à une demande émanant de Monsieur Jardé, gérant, concernant le montant de la redevance ordures ménagères Mme le Maire s'informe auprès du SICTOBA



Etat-civil

Décès

MAÏSTRE Fernande épouse BESSON le 14 avril 2004 en Avignon

BERNARD René le 27 juin 2004 à Aubenas

BARBATI Yvonne épouse RUDIGIER le 23 août 2004 à Alès

TILLY Albert le 22 septembre 2004 à

THIBON France Madeleine le 16 octobre 2004 à Lyon

PEYRIC Elise épouse MANIFACIER le 8 octobre 2004 à Alès

« Claude RUDIGIER et sa famille remercient sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence ou leur message de sympathie, ont pris part à leur chagrin lors du décès de Mme RUDUGIER née BARBATI survenu dans sa 83^{ème} année.

Un merci particulier à tous les personnels de la Maison de retraite publique de Saint Ambroix pour leur disponibilité, et aux soignants de la clinique de Rochebelle pour leur écoute attentive »

CCAS-DONS

100 € Anonyme
10 € Héritiers Thome (Escoussous-Serret)
50 € Anonyme
50 € Mr et Mme Garnier Roland
5 € Mr Marc Maxime
20 € Anonyme
50 € Mr et Mme BOCCA
100 € Mr GARNIER Roland

Salle des fêtes

Mr Guy Roche 45 €

Mr Robert Chamboredon 50 €

Patrimoine et Remerciements

Depuis 1905, date de la séparation de l'Église et de l'État, l'Église de Malbosc est propriété de la commune. Elle fait partie du patrimoine communal. A ce titre, nous devons veiller à son entretien. La toiture en lauzes a été réparée il y a quelques années, la porte en châtaigner méritait une restauration sérieuse. C'est chose faite!

Gérard Bastide a trouvé l'artisan qui convenait pour un travail de qualité. Merci infiniment à tous les deux: l'un pour avoir assuré la dépense, l'autre pour son travail.

L'extérieur est donc remis en état.... Il reste l'intérieur. Malgré un sérieux coup de balai, les plâtras menacent de tomber, l'électricité date de 1952 et devrait être mise aux normes, le Radon mesuréetc...

La commune de Malbosc cherche un mécène!



LE CCAS

Le loto

C'est le 7 novembre 2004 qui a été choisi.

La tombola qui nécessite un gros travail en amont est devenue traditionnelle: c'est Lucette Garidel qui a gagné le gros lot: la télévision couleur. Nous en sommes ravis pour elle.

Comme tous les ans, vous êtes nombreux à participer à cette après-midi familiale, vous êtes nombreux à offrir des lots toujours appréciés: paniers en osier, linge, vaisselle, lots de vins qui font le bonheur des gagnants.

Merci à tous ces généreux donateurs, merci également aux bénévoles du CCAS qui donnent beaucoup de leur temps et assurent la réussite de cette fête. Les oreillettes, gâteaux et crêpes participent aussi, largement au succès!

Cette année la « récolte » a été bonne: le bénéfice net a été de 1178,00 euros. Cent euros ont été prélevé pour le Noël des enfants, l'instituteur se charge de les transformer en livre, CD ou cassette...

Merci encore d'avoir participé, merci à tous ceux qui n'ont gagné que « la porte » ils ont fait néanmoins une bonne action, on peut toujours espérer que la prochaine fois on gagnera... c'était une belle journée !

La présidente du CCAS

Le repas traditionnel de fin d'année

C'est le 19 décembre 2004 que les plus de 60 ans inscrits sur les listes électorales de la commune ont été conviés au repas offert par le CCAS, quelques voisins de Bordezac, Aujac ou Les Vans s'étaient inscrits ce qui faisait une belle table de 48 convives. Parmi les invités, Jean-Paul Manificier le conseiller général du canton avait pris place.

La salle des fêtes brillait de mille feux, nos décoratrices avaient encore une fois fait merveille! Les enfants de l'école nous ont souhaité bon appétit et joyeuses fêtes au moyen d'une affiche magnifiquement décorée...

Rien ne manquait, pas même les papillotes de Gérard qui ont régalé les gourmands. L'animation était assurée par « Marie sono ».

Après quelques mots de bienvenue, la présidente du CCAS a remercié Jean-Paul Manificier d'avoir accepté son invitation et lui a laissé la parole. Il a évoqué son enfance lorsqu'il participait à la fête de l'école, il a rappelé que depuis 1971 le CCAS accueille les plus de 60 ans alors que le plus souvent la limite d'âge est 65 ou même 70 ans...nous avons eu une pensée pour ceux qui nous ont quittés au cours de cette année. Il nous a dit les aides qu'apportent à la commune le Conseil Général mais aussi les charges qu'il doit assumer dont l'Etat se décharge: RMI, route nationale entre autres...

Enfin les choses sérieuses ont pu commencer! Après l'apéritif, le repas nous a été servi par « le Cigalou », repas excellent et copieux si j'en crois les échos. Le champagne aidant, offert par un anonyme qui nous aime bien, l'ambiance était à la fête!!

C'est un vrai plaisir que de se retrouver chaque année, une nouvelle fois je remercie infiniment celles et ceux qui m'aident à préparer cette fête et participent à sa réussite, merci au enfants pour leur délicate attention, merci à tous et à l'an prochain

La Présidente du CCAS

DENOUZAVOU

Mille et un remerciements
À Madame « DELAPAUSE »
ainsi qu'à la famille Piolet
pour avoir laissé quelques
parents d'élèves ramasser
des châtaignes. Elles ont été
vendues et l'argent récolté
servira pour des activités.

1: Quels animaux boivent avec
leurs oreilles ?

C'est un garçon occuper à bou-
cher un trou dans son jardin.

Son voisin lui demande:

« Que fais-tu ?

- J'enterre mon hamster.

- Mais le trou est trop gros pour
un hamster ! »

Alors le garçon tape du pied pour
bien tasser la terre puis il lui ré-
pond :

« C'est parce qu'il est dans votre
chat... »

2 : Quel est le comble pour un
avion ?

3 : Je commence par la lettre « e ».

Je termine par la lettre « e ».

Pourtant je ne contiens qu'une
seule lettre.

Qui suis-je ?

4 : Quel est le point commun entre
une couturière bavarde, un boxeur
habile et un joli collier ?

Pourquoi donc?

Est-ce que quelqu'un pourrait don-
ner l'origine de « la brique en
bois » ?

Quel drôle de nom...

Ça mérite des éclaircissements !
Mettons-y un lampadaire !

Si Isaac Newton avait été sous un ar-
bre à Malbosc...

Au lieu d'une pomme il aurait vu
tomber une châtaigne...

Au lieu de la gravitation, avec la bo-
gue, il aurait certainement découvert
l'acuponcture...

« Garçon ! Ce thon n'est pas aussi
frais et savoureux que celui que vous
m'avez servi il y a un mois...

- Pourtant, je vous assure, Madame,
que c'est rigoureusement le même ! »

Deux fous se promènent dans le dé-
sert.

L'un des deux transporte une por-
tière de voiture.

L'autre lui demande :

« Tu as vraiment besoin de ça ?

- Bien sûr ! Comme ça, quand j'aurai
trop chaud, j'ouvrirai la vitre...





CHANTONS

**« LES LOUPS SONT ENTRES DANS PARIS
NE RIEZ PAS
CHARMANTE ELVIRE ,
LES LOUPS SONT ENTRES DANS PARIS »**

DECHANTONS

**LES SANGLIERS SONT ENTRES DANS MALBOSQUET
NE RIEZ PAS
CHARMANTE ANDREE**

LES SANGLIERS SONT ENTRES DANS MALBOSQUET.

**PRENEZ CHASSEURS VOS FUSILS!!!!
GARE AUX OUBLIS!!!!**

**PRENEZ EDUCATEURS VOS LIVRES!!!!
GARE AUX DECISIONS HATIVES!!!!**

**PRENEZ RANDONNEURS VOS SOULIERS!!!!
GARE AUX CHEMINS DEFONCES !!!!**

**DECEVANTE VIE
JAMAIS D'ACCALMIE
MONTER REMONTER
PIERRES EFFONDREES**

**DECEVANTE VIE
PATRIMOINE ENVOLE
MURS EVENTRES
CŒUR EN BANDEROLLE
SAUVONS NOS ACCOLS.**

Michèle DELGORGUE

5 : Deux personnes sont sur la place de Malbosc.

La première personne est la sœur de la deuxième.

La deuxième personne n'est pas la sœur de la première.

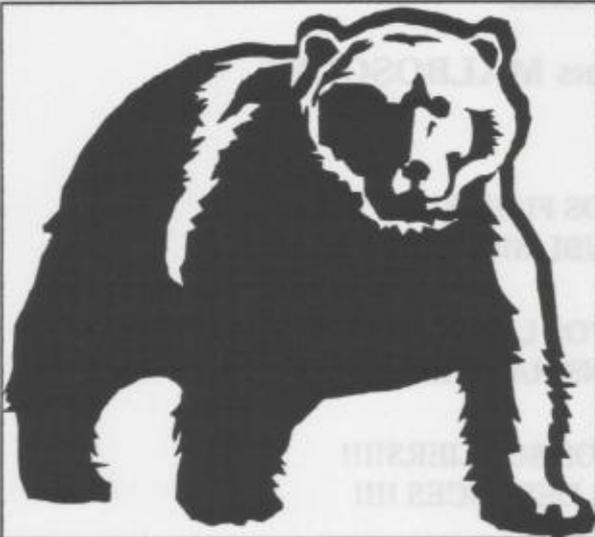
Qui est-elle ?

Une course d'ours est organisée à Malbosc.

Le premier arrivé est un ours polaire. Il est suivi de près par un grizzli.

Arrivent ensuite: un ours brun, un ours des Pyrénées et enfin un ours Kodiak.

Moralité: les ours se suivent mais ne se ressemblent pas...



6 : Quel est le pluriel de voleur, de verre d'eau et de train ?

7 : Quel est le rêve d'une souris ?

Des gendarmes arrêtent un automobiliste à Cheyres.

« Vous saviez à combien vous rouliez ? »

L'homme regarde dans sa voiture et répond:

« On est trois pourquoi ? »

Le Petit Prince à Malbosc

La cinquième planète était très curieuse. C'était la plus petite de toutes. Il y avait juste assez de place pour loger un réverbère et un allumeur de réverbères. Le Petit Prince ne parvenait pas à s'expliquer à quoi pouvaient servir, quelque part dans le Parc Régional des Monts d'Ardèche, un réverbère et un allumeur de réverbères. Cependant il se dit en lui-même:

-Peut-être bien que cet homme est absurde. Cependant il est moins absurde que le roi, que le vaniteux, que le businessman et que le buveur. Au moins son travail a-t-il un sens. Quand il allume son réverbère, c'est comme s'il faisait naître une étoile de plus, ou une fleur. Quand il éteint son réverbère ça endort la fleur ou l'étoile. C'est une occupation très jolie. C'est véritablement utile puisque c'est joli.

lorsqu'il aborda la planète il salua respectueusement l'allumeur:

- Bonjour. Pourquoi viens-tu d'éteindre ton réverbère ?

- C'est la consigne, répondit l'allumeur. Bonjour.

- Qu'est-ce que la consigne ?

- C'est d'éteindre mon réverbère. Bonsoir. Et il le ralluma.

- Mais pourquoi viens-tu de le rallumer ?

- C'est la consigne, répondit l'allumeur.

- Je ne comprend pas, dit le Petit Prince.

- Il n'y a rien à comprendre, dit l'allumeur. La consigne c'est la consigne. Bonjour.

Et il éteignit son réverbère. [...]

Solutions:
1/ Vous connaissez un animal qui enlève ses oreilles pour boire ?
2/ Avoir un antivol.
3/ Une enveloppe
4/ La couturière parle et coud.
Le boxeur pare les coups.
Le collier pare les cous.
5/ C'est son frère.
6/ Un voleur - des valises
Un verre d'eau - des halteres
Un train - des rails
7/ Avoir un chat dans la gorge.

BREVE RENCONTRE AVEC...

Bruno Coulais
Atout chœur

Extrait du *Nouvel Observateur* n°2071

Le triomphe populaire des « Choristes » est aussi celui de la musique pudique, modeste, à l'art de toucher le grand public: outre des séries télévisées (« la Rivière Espérance », « le Comte de Monte Cristo »), ce fils de publicitaire doté d'une oreille « absolue » a donné un son à « Microcosmos », « Himalaya », « Comme un aimant », « le Peuple Migrateur »...



Il fallait donc une musique simple, émouvante, tonale. Les enfants se sont décomplexés et ont découvert le plaisir de chanter ensemble avec la sensation de se magnifier. Ce qui prouve que plus on est exigeant, plus on obtient d'eux. L'enseignement de la musique à l'école devrait être plus ambitieux.

N.O.—*Entre les polyphonies de vos amis corses d'A*

Filetta, les mantras des lamas tibétains, la chorale d'enfants de l'opéra « Robin et Marion », on dirait que vous recherchez un cri d'innocence vocal...

B. Coulais.—L'innocence n'existe pas. Ce que j'aime dans ces voix, c'est la singularité du timbre. Elles sont imparfaites, fragiles. Les grands chanteurs ont tous une fêlure dans la voix.

Dans une formation polyphonique ou une chorale, chacun est soliste en même temps qu'il est sert le groupe en s'y fondant. Pour moi, ces voix sont des notes lointaines, des souffles qui renvoient à l'intemporalité, donc à l'universalité. Je ne méprise pas le moderne—j'ai travaillé avec le groupe IAM et Akhenaton et j'admire Ligeti, un pur et dur de la musique contemporaine—, mais le neuf, le moderne n'efface pas le passé.

N.O.—*Tous ces disques d'or!*

N.O.—*Tous ces disques d'or!*

B. Coulais.—« Les Choristes » représentent un prolongement de mon travail avec le producteur Jacques Perrin. Christophe Baratier, le réalisateur, est un musicien de formation classique. Disons que j'ai eu la chance de composer pour des professionnels qui donnaient toute sa place à la musique. Il faut souvent s'éloigner des proches pour en saisir la richesse: Perrin et Baratier ont compris aussi que la musique ne doit pas illustrer l'image, sinon elle perd sa liberté première, cette charge émotionnelle vocale et instrumentale intense qui altère la perception de la séquence filmée. Bref, besoin de tampons forts entre les décideurs payeurs et les créatifs.

N.O.—*Vos projets?*

B. Coulais.—La musique du film « Genesis », qui sort en octobre sur la naissance du monde, avec les réalisateurs de « Microcosmos ». J'ai aussi un projet d'opéra. Sans chœur d'enfants.

Le Nouvel Observateur.—*Plus de six millions d'entrées, plus de 500 000 disques vendus, comment expliquez-vous ce succès?*

Bruno Coulais.—Un succès ne se formate pas, il n'y a pas de recettes. Nous-mêmes avons été surpris. Je pense que l'enthousiasme populaire tient à la fascination pour les « passeurs » comme Gérard Jugnot, pour ceux qui nous révèlent à nous-mêmes et nous font rêver. « Les Choristes » montrent que la musique, chorale et classique, n'est pas réservée à une classe sociale supérieure. Elle appartient à tout le monde.

N.O.—*Les enfants sont extraordinaires...*

B. Coulais.—On a eu la chance de trouver cette chorale de Lyon dirigée par Nicolas Porte, la chance aussi d'avoir Jean-Baptiste Mounier, parfait pour le rôle et doté d'une voix de soprano extraordinaire. La musique a été enregistrée avant le tournage et nous y avons introduit ensuite les voix des enfants acteurs.

N.O.—*Comment avez-vous procédé?*

B. Coulais.—J'avais la hantise de tomber dans le chœur de patronage mais une participation complexe n'aurait pas été non plus crédible.

Philippe GAVI

QU'EST-CE QUE LE S.P.A.N.C ?

Il s'agit du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Il doit être mis en place avant le 31 décembre 2005. La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a institué une réglementation en matière d'assainissement non collectif. Une fois le schéma général d'assainissement réalisé et approuvé, la création du SPANC est la deuxième étape en matière de gestion de l'assainissement sur la commune.

1- Qu'est-ce qu'un assainissement non collectif?

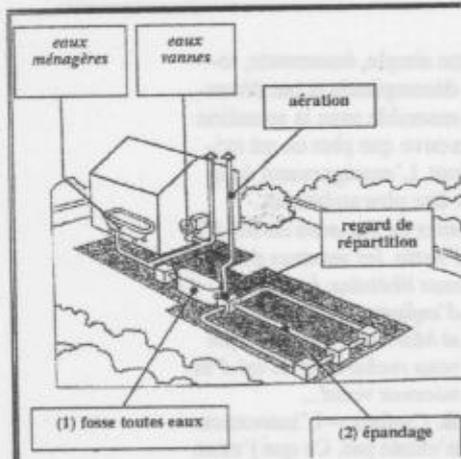


Image issue de La Vie Communale et Départementale n° 876 B—Novembre 2001

(1) La Fosse septique toutes eaux reçoit l'ensemble des eaux usées (ménagères et vannes) et assure le **prétraitement**

Eaux ménagères = eaux de cuisine (évier + lave-vaisselle) + eaux grises (baignoire + lavabos + lave-linge).

Eaux vannes = eaux des WC

(2) L'**Épandage** souterrain réalise l'épuration des effluents prétraités lors de leur passage dans la fosse toutes eaux. Cet épandage se fait soit en terrain naturel (rare en Ardèche) soit en sol reconstitué (sable siliceux).

2—Quelles sont les missions du SPANC ?

- A— Le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution.
- B— Le contrôle périodique de bon fonctionnement
- C— La vérification de la réalisation de l'entretien des ouvrages.

L'entretien des ouvrages est une mission facultative pour la mairie mais l'on peut très bien imaginer que la mairie gère les tournées de vidange et commande l'entreprise, les coûts de vidange restant à la charge du pétitionnaire.

La réhabilitation des installations défectueuses est une opération déjà en cours en partenariat avec (l'Agence de l'Eau et le centre d'amélioration du logement de l'Ardèche). La phase étude est quasiment finie. Nous espérons pouvoir débiter les travaux d'ici l'été 2005. A noter que l'Agence de l'eau finance étude et travaux à 50 %, les 50 % restant sont à la charge des propriétaires. La mairie est maître d'œuvre au niveau des études et suit les dossiers en vue de la mise en place du SPANC et en vue des futurs contrôles.

3— Qui s'occupera du SPANC ?

Elisa Marcelin qui travaille déjà à la mairie depuis septembre 2000 et qui commence à contrôler les installations neuves. A noter que pour l'instant ce service ne donne pas lieu à redevance mais dès que le budget annexe pour l'assainissement non collectif sera mis en place, celle-ci sera demandée aux pétitionnaires.

4— Quels changements pour vous?

Tous les quatre ans votre installation sera vérifiée et un rapport vous sera remis mentionnant les éventuels problèmes sur votre installation.

Un règlement du service sera créé et sera remis à chacun des propriétaires.

Ce service bénéficiera à tous les propriétaires de la commune (sauf les maisons raccordées au réseau d'eau potable du SEBA, car s'est le syndicat qui a la compétence et non la commune).

Pour plus de renseignements sur le service ou la réglementation et pour toutes questions techniques s'adresser à la mairie auprès d'Elisa au : **04-75-36-90-40** ou par courriel : **marcelinelisa@yahoo.fr**

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00.

La prévention des incendies: quelques règles et conseils sur l'emploi du feu et le débroussaillage.

L'EMPLOI DU FEU

Le feu peut être un moyen d'entretien de l'espace mais il demande de la part de son utilisateur beaucoup de vigilance.

Chaque année, des mises à feu échappent par imprudence aux personnes qui les allument malgré les rappels des consignes de prudence peuvent être lourdement sanctionnés.

L'usage du feu est soumis à une réglementation.

Dans tout le département de l'Ardèche, l'emploi du feu et la pratique de l'écobuage sont autorisés du 1er janvier au 30 juin et du 1er octobre au 31 décembre; par contre il est strictement interdit du 1er juillet au 30 septembre.

Chaque propriétaire doit faire une déclaration en mairie au moins 2 jours avant son opération et cette même déclaration est valable pour une durée de 2 mois. Le maire ou le préfet peut faire surseoir à l'opération en cas de conditions météorologiques défavorables.

Avant de réaliser votre opération de brûlage, prendre contact, le matin, par téléphone, avec les services d'incendies et de secours au 04 75 66 36 18 pour signaler et prendre connaissance le cas de leurs conseils.

Des opérations dites de « brûlages dirigés » peuvent être mises en œuvre avec une assistance du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et de la Direction Départemental de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF°) lorsque votre opération d'écobuage présente des difficultés que vous n'êtes pas sûr de maîtriser (surface, risque de dérapage). Cette assistance concerne plus particulièrement les opérations à but agricole dans le cadre de projets pastoraux.

Contact: SDIS 04 75 66 36 32 - DDAF 04 75 6670 91

LE DEBROUSSAILLEMENT

Le débroussaillage autour des habitations est obligatoire depuis 1985 (art 322.3 du code forestier).

Débroussailler est une action à votre portée qui permet d'assurer la protection des personnes et des biens si un incendie de forêt ou de lande menace directement votre propriété.

D'autre part si votre propriété est correctement débroussaillée, les risques de propagation d'un feu à partir de chez vous, sont limités.

Débroussailler à temps....



Débroussailler avant!



Vous devez débroussailler de façon permanente, dans un rayon de 50 mètres autour de votre habitation même au-delà de votre propriété si votre voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler (s'il ne dispose d'aucune installation sur son terrain) et sur une largeur de 10 mètres de part et d'autre des chemins privés la desservant. Un élagage des arbres proches de l'habitation est également fortement conseillé.

Personne soumise à l'obligation de débroussailler

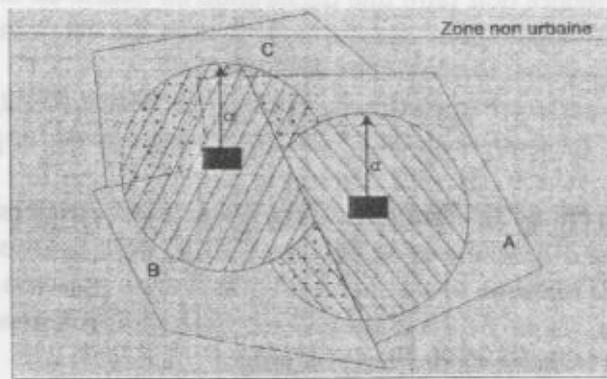
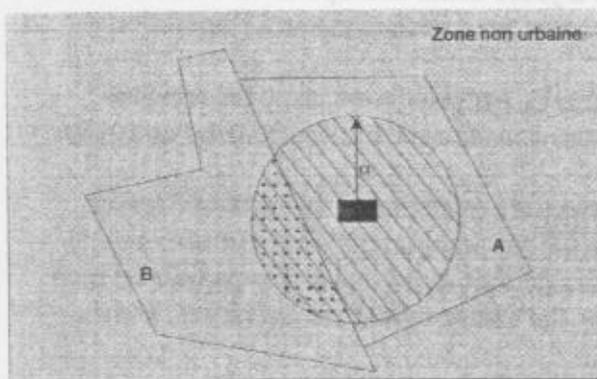
Le débroussaillage doit être effectué par la personne qui occupe les lieux pour sa propre sécurité, qu'il soit propriétaire, locataire ou usufruitier.

Si le débroussaillage déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception; une information verbale directe est bien sûr conseillée dans le cadre des bonnes relations de voisinage à entretenir.

LA DOCUMENTATION

Pour plus de renseignements, un guide « Emploi du feu et débroussaillage » est disponible en Mairie.

Pour vous guider, quelques schémas



Zone à débroussailler A



Zone à débroussailler B



Zone à vos frais chez le voisin

α = rayon de 50 m.



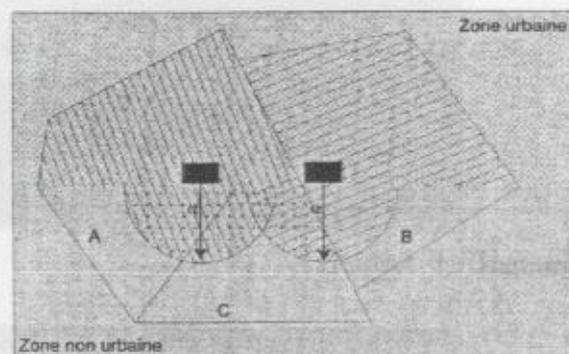
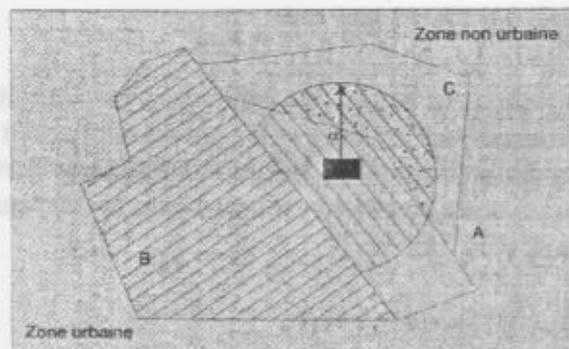
Habitation



Zone urbaine



Zone non urbaine



Zone urbaine: il s'agit de la Zone U définie dans le POS ou dans le PLU (plan d'occupation du sol et plan local d'urbanisme).

La calendrier vaccinal 2004

Source: le Quotidien du Médecin

Tous les ans, le calendrier vaccinal est revu par des experts en fonction de l'évolution de l'épidémiologie des maladies, de l'actualisation des connaissances de l'efficacité et la tolérance des vaccins, des recommandations émises dans d'autres pays et de la mise sur le marché de nouveaux vaccins.

Dès le 1er mois	Tuberculose (1)
A partir de 2 mois	Diphtérie (2), tétanos (2), coqueluche, poliomyélite (2), infections invasives à haemophilus influenza b:3 injections à 1 mois d'intervalle, Hépatite B: 2 injections à un mois d'intervalle, la 3ème entre 5 et 12 mois après l'injection.
A partir de 12 mois	Rougeole, oreillons, rubéole Hépatite B (3ème injection)
16-18 mois	Diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, infections invasives à haemophilus influenza b (1er rappel)
Entre 3 et 6 ans	Rougeole, oreillons, rubéole (2ème dose)
Avant 6 ans	Tuberculose
6 ans (3)	Diphtérie, tétanos, poliomyélite (4) (2ème rappel), rougeole, oreillons, rubéole
11-13 ans	Diphtérie, tétanos, poliomyélite (3ème rappel) Coqueluche (2ème rappel) Rougeole, oreillons, rubéole (rattrapage) Hépatite B
16-18 ans	Diphtérie, tétanos, poliomyélite (4) (4ème rappel) Rubéole
A partir de 18 ans	Tétanos, poliomyélite, rubéole
A partir de 65 ans	Grippe

- (1) La vaccination contre la tuberculose est obligatoire (articles L.3113-1 du Code de la santé publique) chez les enfants accueillis en collectivité (y compris chez une assistante maternelle).
- (2) Les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite sont obligatoires (articles L.3111-1, L.3111-2, L.3111-3 du Code de la santé publique). L'obligation est satisfaite par trois injections à un mois d'intervalle suivies d'un rappel avant l'âge de 18 mois (décret n°66-618 du 12 août 1966, décret 65-213 du 19 mars 1965).
- (3) Entrée à l'école primaire.
- (4) En cas de pénurie de vaccin Diphtérie Tétanos Polio, le vaccin contenant une dose réduite d'anatoxine peut-être utilisée à partir de l'âge de 6 ans.

Rappel

Chez les adolescentes et les jeunes femmes non vaccinées, la vaccination contre la rubéole est recommandée, par exemple lors d'une consultation de contraception ou pré-nuptiale.



LES ECLAIRCIES RESINEUSES: DES BENEFICES MULTIPLES

CANICULE et PEUPELEMENTS FORESTIERS

La canicule de l'été 2003 n'est pas resté sans conséquences sur les peuplements forestiers. Chacun a sans doute observé, dans le courant du mois d'août 2003, le phénomène de rougissement puis de chute prématurée des feuilles des espèces à feuille caduques, dans la plupart des massifs forestiers qui nous entourent.

Ce phénomène résulte d'un mécanisme naturel de protection de ces espèces, qui contrôlent ainsi l'évaporation et réduisent leurs besoins en eau.

Ce déficit hydrique de l'année 2003 n'aurait eu que des conséquences limitées s'il ne s'était accompagné de très fortes chaleurs, qui ont brûlé certains tissus végétaux.

Ainsi, dans les massifs forestiers situés sur des versants exposés à la chaleur et plus particulièrement quand le sol est superficiel, les arbres et d'autres végétaux ont totalement dépéri sans pouvoir redémarrer au printemps.

LES RAVAGEURS EN PROFITENT, ATTENTION DANGER!

Cet impact très spectaculaire cache une menace plus sournoise avec des conséquences économiques et paysagères qui pourraient être très importantes. En effet, la canicule de 2003 et le nouveau déficit de précipitation constaté au printemps et en été 2004, ont fortement affaibli les résineux, Sapin et Epicéa. Si certains individus ont dépéri immédiatement et totalement sous l'effet des fortes chaleurs de 2003 (surtout sur les sols superficiels), d'autres ont dans un premier temps résisté. Cependant, très affaiblis, ils sont devenus une proie facile pour des insectes ravageurs.

Trois principaux scolytes, de la famille des Ips: Le Typographe et le Calcographe sur l'épicéa, le Curvidens sur le sapin, ont profités de ces conditions climatiques favorables à leur développement et de la faiblesse des arbres pour proliférer.

Les insectes adultes, toujours présents en forêt, pénètrent sous l'écorce des arbres, forent des galeries et pondent des œufs pour se reproduire. Les larves se développent en consommant les tissus et forent de nombreuses galeries, un arbre affaibli ne peut réagir (en les engluant dans la résine) il finit par dépérir.

Une fois adultes, à la fin de leur développement, les larves devenues adultes s'envolent et recommencent ce cycle de reproduction en contaminant les arbres voisins.

Lorsque l'on sait qu'un arbre attaqué peut entraîner la contamination d'une quinzaine de ses voisins et que deux voir trois cycles peuvent avoir lieu annuellement, un développement exponentiel de ces ravageurs est à craindre!

Les taches de dépérissement peuvent prendre une ampleur considérable.

On distingue sur le tronc, les trous par lesquels les insectes arrivés à maturité sont sortis pour aller reproduire le cycle sur d'autres arbres.

OBSERVER ET INTERVENIR POUR ENRAYER LEUR PROLIFERATION

Propriétaires forestiers restez vigilant, observez vos parcelles. Les symptômes d'une attaque sont dans un premier temps le jaunissement des aiguilles avant leur dessèchement (aspect rougeâtre) puis le décollement de l'écorce du tronc, soit de bas en haut ou inversement selon le scolyte présent. Les lisières des peuplements sont plus sensibles aux attaques. A noter qu'un arbre totalement sec n'est plus « contaminant », il n'est plus porteur d'insectes qui sont probablement en cours de reproductions sous l'écorce des arbres voisins!

Aussi l'exploitation et l'évacuation des arbres secs seulement n'est pas un réel moyen de lutte, il est impératif d'abattre les arbres apparemment sains environnant les plus proches (présentant éventuellement les premiers signes d'attaque) qui sont souvent porteurs des insectes ou des larves, de les évacuer hors forêt ou de les écorcer sur place en traitant si possible les rémanents par brûlage ou autres moyens.

Pour plus de détail sur ces insectes et sur les méthodes de lutte contacter les conseillers forestiers du CRPF de votre secteur.

Denis PELISSIER Technicien Forestier CRPF
Chargé de mission forêt au PNRV





LE SAPIN DE NOËL

Les fêtes approchent, les collectivités d'abord puis les familles (près de 1 sur 2), ne manquent pas de faire appel à cet incontournable élément de

Noël qu'est le sapin. Mais d'où viennent ces sapins et comment sont-ils arrivés là?

Sous le vocable « sapins de Noël », on trouve sans discernement le sapin en plastique (issu des produits pétroliers et qui contribue donc au réchauffement de la planète; devons nous le rappeler!) et au moins cinq espèces naturelles: le traditionnel Epicéa commun (*Picea excelsa*), le Douglas (*Pseudo Tsuga Menziesii*) et trois véritables Sapins: le sapin pectiné (*Abies Alba*), le Sapin de Nordmann (*Abies Nordmanniana*) originaire du Caucase qui a grignoté des parts de marché et depuis quelques années le Sapin Noble (*Abies Nobilis*). Ils n'ont pas les ampoules intégrées mais ils diffusent chaleur et senteurs!

Autrefois on utilisait des Sapins ou Epicéas simplement récoltés en forêt, aujourd'hui c'est une production à part entière. La France produit près de 6 millions de sapins de Noël dans les Vosges, le Morvan et plus près de nous en quantité plus modestes la région de Tence—St Agrève, entre Ardèche et Haute-Loire ou le Vercors.

6 à 8 ans d'élevage soigné

Sur des terrains accessibles par temps hivernal, le sol est labouré, émiétté. Ensuite, sont installés 8 000 à 12 000 plants/ha. Les arbustes, issus de pépinières, ont 4 ou 5 ans au moment du repiquage sur le terrain. Pendant 6 à 8 ans, il faudra assurer un désherbage régulier et méticuleux afin d'obtenir une frondaison régulière et bien verte. Il faudra également les tailler pour obtenir une forme conique et un port trapus. A côté du sapin coupé, s'est développé la production en pot. Elle permet d'étaler le travail de récolte et de conditionnement d'octobre à novembre, de plus, elle satisfait une clientèle qui transplante ce jeune arbre après les fêtes. Ainsi la production évolue: l'élevage complet en pot est maintenant pratiquée; les « sapins » devraient ainsi mieux supporter Noël et avoir ultérieurement une meilleure chance de se développer dans le jardin.

La coupe et l'emballage: deux mois de travail.

Dès la fin octobre, un repérage s'effectue sur le terrain à l'aide de repaires de diverses couleurs apposées au sommet des plants en fonction de leur taille. A compter de novembre les arbres sont coupés, classés par catégories de hauteur et emballés suivant leur grosseur dans des filets, puis chargés dans des semi-remorques. Aux côtés des pépiniéristes et les producteurs, les transporteurs sont également de la partie, et ce d'autant plus que la France exporte ses sapins de Noël jusqu'en Suisse et en Espagne mais elle en importe des plaines du Nord de l'Europe Belgique, Danemark, ou Roumanie.

Des prix

Monsieur Philippe Genest pépiniériste à Tence (43) et Desaignes (07) produit des Sapins de Noël; il nous a communiqué quelques prix: le petit Epicéa coûte à la plantation 0,26 €, après 6 à 8 ans d'élevage, il est mis à disposition des grossistes, pour des plants coupés de 1,25 à 2 m, au prix de 4,5 €, ou 6,8 à 7 € en pot. Le prix du Nordmann est à multiplier par 2. Ces tarifs seront à nouveau multiplier par deux à l'entrée des grandes surfaces. Au cours de l'élevage 20 à 25 % des arbres sont perdus: mauvaise conformation, accidents climatiques (gel), carences du sol ou excès d'eau entraînant des chloroses

Une concurrence ou une utilisation des terres agricoles.

Dans les années 70, des plantations de sapins de Noël avaient été installées par des propriétaires. Souvent ils n'ont pas su maîtriser la production ou la vente. Aujourd'hui on se trouve avec des plantations forestières beaucoup trop serrées.

Lorsque ces terres étaient en zone agricole il était interdit de les boiser en vertu de la réglementation des boisements instaurée par certaines municipalités. Dans ce cas, 10 ans après la plantation elles devaient être détruites. Pour les parcelles maintenant destinées à la forêt il est souvent urgent de réduire très fortement la densité pour espérer produire du bois et surtout pour éviter de voir sa plantation anéantie par une épaisse couche de neige lourde.

A proximité des agglomérations, on signale régulièrement des vols de sapins de Noël, ce peut être une source de dégâts importants localement, que nous ne pouvons que réprouver; ils restent infimes eu égard aux millions de sapins utilisés et produits à cet effet.

Noël arrive, les beaux sapins sont là, que la fête commence!

R. SABATIER
CRPF

CRPF:

Antenne Ardèche/Drôme:
N. TRAUB (04.75.83.90.29)
Secteur du Haut-Vivarais:
R. SABATIER (04.75.32.29.44)



Des champignons et des arbres!

La forêt ne fournit pas seulement du bois, elle abrite un ensemble varié d'êtres vivants, elle constitue un lieu de loisirs divers, en bref elle remplit de multiples fonctions.

Parmi celles ci, la production de nombreuses espèces de champignons passionne les amateurs et peut même être source de revenus non négligeables.

Le CRPF, qui a pour mission de conseiller les propriétaires privés, entend développer cette fonction, dans les années à venir, en Rhône-Alpes.

Pour cela, une rencontre a eu lieu dans le courant du mois de novembre avec nos homologues du Périgord (Chambre d'Agriculture, CRPF).

En effet, dans cette région, un travail fructueux est conduit depuis plusieurs années, visant à découvrir les exigences écologiques et les conditions de sylviculture favorisant la pousse des principaux cèpes dont le cèpe de Bordeaux, le cèpe tête de nègre, le cèpe d'été.

Il ressort de ces échanges que les connaissances météorologiques permettant d'aboutir à une fructification significative commencent à être cernées; par contre, les connaissances sylvicoles demeurent très fragmentaires et un travail d'observation et de compréhension reste à accomplir dans les sites les plus opportuns.

Face à un engouement croissant vis à vis de la récolte de champignons sylvestres, le CRPF Rhône Alpes souhaite à l'avenir s'associer aux travaux effectués en Périgord afin de proposer des modèles de sylviculture adaptés à la pousse des principales espèces de champignon appréciées.

Le CRPF souhaite d'une part recueillir toutes les expériences acquises par les propriétaires forestiers sur ce sujet et d'autre part lancer un programme d'expérimentation et de vulgarisation en direction de tous les particuliers que ce thème intéresse.

Si vous êtes propriétaires de bois et intéressés par cette démarche, n'hésitez pas à nous contacter afin de constituer ensemble un réseau de suivi et d'expérimentations.

Contact:

En Drôme: P. TABOURET—CRPF—04 75 21 26 64

En Ardèche: J. DEGENEVE—CRPF—04 75 35 40 26



Les plans de développement de massif

Une nouvelle méthode de gestion et développement en forêt privée

le monde rural est confronté depuis de nombreuses années à une crise profonde liée à l'évolution de l'ensemble de la société. Les personnes et les activités se concentrent et délaissent des pans entiers du territoire.

ce monde rural, on l'oublie parfois, est constitué pour une grande part du monde forestier. La forêt couvre plus de 27 % du territoire national et la forêt privée à elle seule plus de 19 %. Son exploitation, sa mise en valeur et les services qu'elle rend constituent donc une composante importante de la ruralité.

aujourd'hui, la production de bois française n'est pas assez valorisée, la récolte est insuffisante. Cela constitue un danger pour la forêt qui est délaissée, qui vieillit et qui, parfois, devient envahissante mais c'est aussi une perte pour l'économie nationale et pour l'activité en milieu rural.

Les services rendus par la forêt (protection des sols, filtrage et régulation des eaux, tourisme vert, ...) sont peu connus, jamais payés aux propriétaires et insuffisamment pris en compte dans les décisions d'aménagement du territoire.

pour relever ces défis et permettre à la forêt privée de prendre toute la place qu'elle mérite dans le développement des territoires ruraux, les organismes professionnels de la forêt privée, et notamment les Centres Régionaux de la Propriétaire Forestière (CRPF) ont décidé de mettre en œuvre une nouvelle stratégie: les plans de développement de massif.

Le CRPF Rhône Alpes avec le soutien du Conseil Régional Rhône-Alpes s'est ainsi engagé dans une démarche visant à conduire une gestion cohérente de la forêt au niveau local par la réalisation de plans de massif.

Ces plans de massif comprennent deux phases:

- une étude ayant pour objectif de décrire le massif considéré et son environnement (au sens large), ses atouts, les obstacles au développement et les actions à conduire dans les 10 ans à venir.

Le plan de massif de Buis les Baronnie

C'est dans ce cadre que vient de débiter un plan de développement de massif sur le canton de Buis les Baronnie: Une première partie d'analyse fait un état des lieux de la forêt considérée dans son ensemble en prenant en compte ses divers usages. Puis, à la lumière de ce bilan des forces et faiblesses du territoire, un certain nombre d'enjeux de développement sont identifiés et illustrés par des propositions concrètes.

Le constat: une forêt peu productive peu à peu délaissée...

dans ces secteurs sub-méditerranéens de Rhône-Alpes, les propriétaires forestiers sont confrontés à la gestion de peuplements à faible productivité, souvent peu entretenus depuis plusieurs décennies et de ce fait dégradés.

...mais source de nouveaux enjeux

pourtant, la nécessaire fonction économique de cette forêt doit être à nouveau remplie d'autant plus que d'autres acteurs ou consommateurs de l'espace expriment maintenant le souhait que se développent des méthodes de gestion forestière prenant mieux en compte le paysage à court terme tout en assurant des fonctions productives différenciées (champignons, pâturage, accueil, chasse).

Cela ne sera possible qu'avec un soutien de la collectivité à cette gestion et avec du temps. Celui de l'analyse des situations et des propositions d'actions et surtout celui du mûrissement des projets et des opérations proposées par les structures de développement, ou mieux, sollicités par les propriétaires eux-mêmes.

les propositions d'actions mises en lumière et qui semblent les plus réalistes se déclinent en neuf thèmes: Accroissement des surfaces desservies, intensification de la sylviculture, accueil du public, prévention des feux de forêt, sylvopastoralisme, trufficulture, sylviculture mycologique, organisation des propriétaires forestiers, haies et bosquets d'intérêt paysager.

des exemples d'actions concrètes ont pu voir le jour sur ce canton notamment sur les communes de Beauvoisin et Propiac (ouverture d'une piste DFCI avec participation d'un propriétaire privé et d'une collectivité territoriale avec maîtrise d'ouvrage assurée par cette dernière; projet de sylvopastoralisme sur 120 ha dont 77ha appartenant à un groupement forestier et constitué essentiellement de jeunes plantations...).

Ces opérations n'ont pu être réalisées que grâce à la conjonction de plusieurs facteurs:

- un travail d'animation approfondi et un appui aux propriétaires de la part des organismes concernés (ADEM, CRPF, DDAF...)
- La volonté des propriétaires
- Un délai de mûrissement des projets difficilement compressible à moins de 3 ans
- Des aides financières indispensables dans ces secteurs où la fonction de production ne peut être rentabilisée.

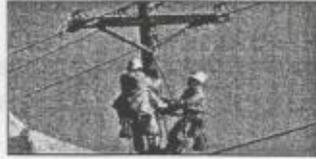
Les pistes développées dans ce plan de massif prennent pour la plupart une orientation qui prend en compte la spécificité de ces espaces méditerranéens. Elles ont les mêmes chances de réussite à condition que ces mêmes ingrédients (des hommes et du temps) puissent être trouvés.

Contact: CRPF
J. Ch. CHABALIER
Avenue Aristide Briand
26170 Buis les Baronnie
Tel:04.75.28.04.21



0033060 2720 30-425-740-D 003277 02 N22G 005277 02 N22G 005277 02 N22G

UN WEEK END DE NOVEMBRE PAS COMME LES AUTRES.....



Après avoir vécu les inondations de septembre 2002 et décembre 2003, les orages violents des 17 août 2003 et 2004, nous avons du faire face le week-end des 13 et 14 novembre, à des vents d'une rare violence atteignant par endroit 120 à 140 km/heure.

Chaque année des événements climatiques de grande ampleur touchent notre département, frappant une fois le Sud du département, une autre fois le Nord.

A événement exceptionnel, moyens exceptionnels, mais il subsiste toujours des mécontents. Des clients qui ont rencontré de grandes difficultés pour joindre notre service dépannage afin de faire part de leurs problèmes, de leurs inquiétudes, ou tout simplement pour obtenir des informations.

Pourtant derrière un téléphone qui devient inaccessible, des femmes et des hommes oeuvrent pour que chaque client soit pris en charge, écouté et dépanné.

Il nous semble opportun aujourd'hui de vous laisser entrevoir les missions d'EDF Gaz de France Distribution Gard Cévennes et notamment lors du week-end des 13 et 14 novembre 2004 :

L'Agence conduite Réseau et ses missions : manœuvrer à distance le réseau électrique Moyenne Tension afin de ré-alimenter au plus vite le maximum de clients, limiter les coupures aux secteurs en défaut, et localiser géographiquement ces défauts pour envoyer les équipes de techniciens sur place.

Les chiffres : 33 Incidents répartis sur l'ensemble du territoire du Centre concernant 32 000 clients dont 8 éliminés après manœuvre, les autres nécessitant l'envoi de techniciens sur le terrain.

Le Centre d'Appel Dépannage et ses missions : Gérer les appels clients sur pannes, et transmettre les informations aux équipes en charge du dépannage.

Les chiffres : 7645 appels reçus du 13 au 16 novembre contre 358 aux mêmes dates l'an passé.

La permanence téléphonique de crise : Renfort exceptionnel du centre d'appel dépannage, mis en œuvre lors d'incidents climatiques de forte ampleur, assurée par la mobilisation du personnel. Objectif : Augmenter le nombre de lignes téléphoniques susceptibles de prendre en charge de nouvelles pannes et rassurer les clients déjà identifiés sur des délais d'interventions, en relation avec les équipes sur le terrain.

Les chiffres : 1100 clients pris en charge par cette cellule de crise.

Les agents d'exploitation du Réseau et leur mission : Garantir la Sécurité des biens et des personnes par des actions de sécurisation du réseau et dépanner les clients. Pendant ce type d'événement, cette activité nécessite une gestion fine des ressources à disposition (niveau de qualification et habilitations du personnel à disposition) et a comme priorité, le rétablissement d'un maximum de clients dans un délai le plus court possible.

Les chiffres : 262 interventions sur le Réseau et 310 interventions sur branchements ou installations individuelles.

Nous attachons une attention particulière à la qualité de fourniture, et nous organisons nos services chaque jour pour mieux réagir en cas d'incidents. Chaque nouvelle expérience nous conforte dans nos choix ou nous permet de nous améliorer. Parce que nous ne maîtriserons jamais la nature, nous tentons chaque jour de mieux l'appréhender.



Histoire de Pays

Noël 1914. Le ciel est clair, non loin derrière le Ventoux la grosse orange inonde de ces premiers rayons la longue chaîne des Cévennes; mais l'air est frais et il vaut mieux s'agiter que de contempler ce lever du soleil.

De toute façon personne n'est inactif: il y a là le grand père Garidel, la mamée Embrosine, mon père, ma mère et bien sur le seigneur de la Fermigère: l'oncle Jules dit l'Empereur. Pourquoi ce surnom? Est-ce à cause de toujours vouloir avoir raison ou à ses idées politiques? Je n'ai jamais cherché à quoi était dû cet « escaïnom » comme on disait alors.

Bien sûr, j'étais là aussi, ainsi que ma sœur Mathilde.

Huit heures, la « pastière », sorte de caisse en tronc de pyramide, qui sert à la fois à blanchir les châtaignes et à saigner le porc; est renversée devant la Clède, là où il fait le moins frisquet ce matin de décembre.

Le grand père se dirige vers la Doue et emprisonne une patte arrière du vérat pour l'amener vers l'abattoir improvisé. Naturellement la bête pousse de grands cris et refuse cette promenade matinale. Enfin, tiré par devant, poussé par derrière, voici notre habillé de soie près de la Pastière.

Trois hommes le culbutent, la cordelette qui emprisonnait la jambe devient une muselière, le grand père serre fortement les 2 pattes de devant, mon père en fait autant avec les 2 pattes arrière, et l'empereur cherche un bon endroit pour piquer son couteau de saigneur.

La grand mère s'approche un plat à la main pour recueillir le sang qui va gicler. A cet instant précis, ma sœur Mathilde s'enfuit à toutes jambes vers le planet car le spectacle lui fait peur.

Alors l'Oncle Jules enfonce rapidement la lame dans le cou du porc, tranche la carotide et le sang coule, coule dans le plat que tient la grand mère. Il faut remuer sans cesse, supprimer le fibrine pour avoir un sang propre à faire des boudins. Mais que de grognements de la part du sacrifié!

C'est un cri qui n'en finit pas et qu'on entendra jusqu'à ce que la dernière goutte de sang soit tombée dans le grand plat.

Je contemple la scène en serrant fortement la queue de la bête croyant peut-être que la tranquille passivité du vérat est due à la forte pression que j'exerce sur son appendice caudal?

Plus de cri, notre « caillon » est mort.

On retourne la « pastière » et grand père la remplit à moitié d'eau bouillante après y avoir renversé le cochon les pattes en l'air et à plat dos sur deux grosses cordes. Maintenant il faut manœuvrer les deux cordes pour effiler l'animal au maximum. Puis avec un grand couteau on finit de racler les parties qui ont résisté à l'eau bouillante.

Et c'est une bête bien propre, nue comme un ver de terre que notre saigneur va dépouiller dès que la pastière sera retournée et deviendra table de dépeçage.

D'abord la tête qui est suspendue à la porte de la « clède », puis le corps est ouvert en deux parties par une large entaille au milieu du dos.

On enlève les intestins que ma mère met dans un grand panier et emporte vers la pompe pour un solide nettoyage en vue de la fabrication de saucissons, saucisses et andouilles.

Le dépeçage continue.

La vessie promptement vidée reviendra à mon père qui après une sérieuse préparation avec du son et force assouplissements en fera une bonne blague à tabac.

Le grand père emporte à la cuisine les jambonneaux, les quartiers de viande et bientôt il ne reste plus que deux grands trapèzes de lard qui en hiver « adouberont » la soupe aux choux ou aux raves. Près de la tête, on a suspendu les poumons bien gonflés pour les futures andouilles.

Médors, notre chien s'affaire à droite et à gauche pour récupérer les bouts de viande que lui jette l'oncle Jules.

Les deux chats ont été enfermés car eux n'attendraient pas qu'on les serve...

Maintenant tout le travail se fait dans la grande cuisine, où dans la grande cheminée brûle un vieux tronc d'arbre qui par moments lance des gerbes d'étincelles avec une pétonade de feu d'artifice.

« L'oule » est suspendue à la crémaillère et son eau se réchauffe en attendant les boudins que préparent la mémée et ma mère: du sang assaisonné d'un peu de crème fraîche avec quelques feuilles de laurier, un peu de thym, et même une cuillère de bon pastis, le tout versé dans un long boyau mis en spirale, ça y est, ça cuit! Le boudin sera prêt pour le prochain repas du soir.

Bientôt 12 heures, tout le monde passe à table. Les conversations vont bon train. C'était un bon cochon, ni trop gras ni trop maigre qui avait bien profité depuis que grand-père l'avait acheté tout petit à la foire du lendemain de la fête de Bessèges, sur le « crassier » en bordure de la Cèze, là où maintenant passe la déviation de la route nationale évitant ainsi la traversée de la rue de la République dans le sens Bessèges, Alès.





Une bonne bouteille de clinton pour mieux savourer « les bonbines » qui accompagnent le bon bouilli que mémée a préparé; une tasse de café, une goutte de rikiki et au travail de découpage.

Armé d'un couteau bien aiguisé l'oncle Jules, le pépé et mon père s'affairent aux différentes parties du porc pour séparer la viande de la graisse ou des os et faire des morceaux que la machine à hacher va avaler pour la rejeter en d'autres petits morceaux pour faire bientôt des saucisses et des saucissons.

J'essaie d'actionner la manivelle mais je dois céder la place à mon grand père car le travail est trop pénible pour mes dix ans.

Plus de découpage, mais il reste force choses à faire encore. La machine revie en honneur. On introduit une espèce d'entonnoir sur le devant et on y glisse un long boyau, l'intestin grêle du porc. Pépé glisse une boulette de viande hachée une première fois, bien assaisonnée avec sel, ails, poivre dans la gueule de la machine et cette fois c'est moi qui tourne la manivelle. Le long boyau se déroule et une longue saucisse en plusieurs parties d'une vingtaine de centimètres. Puis le fin boyau est remplacé par un plus gros et ce sont maintenant des saucissons qui apparaissent au bout de l'entonnoir.

Tout le monde est au travail. Il faut saler les quartiers de lard, porter saucisses et saucissons au saloir. Mais il faut aussi peser chaque opération: mes parents ayant payé un quart du total, on met un quart de saucisses, de saucissons, etc... dans un panier à part.

Le soir tombe, la nuit est là. Les boudins sont prêts. 19 heures, tout le monde à table.

Un bon pastis, puis la platée de pommes de terre avec les bons boudins, un bon morceau de rôti et déjà on savoure ces premiers dons du cochon familial.

Demain, on finira la mise en conserve de tout ce qui n'a pas été fini la veille.

Cuisson de la tête qui devient « cervelas », pâté de foie avec le foie mélangé à de la viande hachée, etc...

Il faut maintenant préparer un « cadeau » pour les voisins: rondelle de boudin avec un peu de graisse et un morceau de filet.

Et c'est ainsi que le cousin Fossat, la tante Pauline auront comme on disait alors: leur plat de boudins. Et quand à leur tour ils saigneront le porc, c'est grand père qui recevra un plat de boudins.

Ainsi à la campagne, on mangeait du boudin frais pendant plusieurs jours...

On rencontre encore quelques fermes où on élève un cochon, mais beaucoup de paysans préfèrent aller chez le boucher, c'est moins astreignant que d'élever un porc et puis tant pis si la saucisse est moins bonne, on n'a pas le temps de la savourer. Il faut courir, courir, le tracteur n'attend pas comme attendait le « bichard ». Quelques années nous séparent de cette époque, dite la belle époque, n'y a-t-il pas plutôt plus d'un siècle? Tellement ont changé les choses et les gens.

Albert PASSERON—Le Moutas

